



Bruxelles, le 10.5.2019
COM(2019) 232 final

RAPPORT DE LA COMMISSION

**Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde: rapport de synthèse
conjoint 2019 de l'Union européenne et de ses États membres**

{SWD(2019) 176 final}

Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde:
rapport de synthèse conjoint 2019 de l'Union européenne et de ses États membres

Partie 1: introduction

Le programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030¹ (le «programme 2030»), avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD), constitue le plan international pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement durable. Il revêt donc une grande importance en tant que programme commun autour duquel tous les pays doivent agir pour répondre aux besoins des populations à l'intérieur des limites planétaires. L'Union européenne et ses États membres sont pleinement déterminés à mettre en œuvre eux-mêmes le programme 2030 et à faire progresser sa mise en œuvre à l'échelle mondiale par l'ensemble de leurs actions extérieures. Le consensus européen pour le développement de 2017² (le «consensus») constitue un nouveau cadre d'action commun pour la coopération au développement de l'UE et de ses États membres, à l'appui de cette mise en œuvre.

Le présent rapport fournit un bref aperçu de la manière dont l'UE et ses États membres soutiennent la mise en œuvre du programme 2030 dans les pays en développement grâce à la coopération au développement. Il répond à un engagement spécifique pris dans le cadre du consensus, celui de produire un tel rapport en 2019 et tous les quatre ans par la suite. Il se concentre sur la période écoulée depuis l'adoption du programme 2030 par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015 et est une contribution à l'élaboration des rapports de l'UE lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019.

Ce rapport montre les progrès réalisés jusqu'à présent par l'UE et les États membres et la manière dont ils entendent poursuivre leurs efforts. Il démontre qu'ils ont contribué collectivement à la mise en œuvre de tous les ODD dans toutes les régions en développement du monde. L'UE et ses États membres ont collaboré étroitement pour élaborer le rapport, en consultation avec d'autres partenaires, dont le Parlement européen et la société civile. Le document de travail des services de la Commission qui accompagne le présent rapport le complète, en fournissant des informations détaillées sur les progrès accomplis dans le cadre de chaque ODD, y compris des exemples concrets d'actions de l'UE et de ses États membres.

Partie 2: valeurs et principes de l'UE

L'UE et ses États membres ont toujours fortement soutenu:

- l'ordre mondial multilatéral fondé sur des règles, les Nations unies étant au cœur de cet ordre;

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>

² https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/european-consensus-on-development-final-20170626_fr.pdf

- une vie digne pour tous qui concilie la prospérité et la rentabilité économiques, les sociétés pacifiques, l'inclusion sociale et la responsabilité environnementale; et
- l'état de droit, la démocratie ainsi que les principes d'égalité et de solidarité.

L'approche de l'UE et de ses États membres face aux défis mondiaux reflète pleinement le programme 2030, ainsi que le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement³ et l'accord de Paris sur le climat⁴. La mise en œuvre du programme 2030 et des autres accords est au cœur de l'action extérieure de l'UE. La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE⁵ offre une vision globale de l'engagement conjoint, crédible et réactif de l'UE dans le monde. L'objectif est de mettre en œuvre les ODD d'une manière globale et stratégique, en examinant les liens qui les unissent et en tenant compte des incidences des actions de l'UE et de ses États membres à tous les niveaux. L'UE et ses États membres sont également attachés à collaborer de manière plus cohérente et coordonnée à l'appui du programme 2030.

L'UE et ses États membres ont mis en œuvre une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, qui englobe tous les droits de l'homme. Ils ont encouragé l'inclusion et la participation, la non-discrimination, l'égalité et l'équité, la transparence et la responsabilité. Ils ont veillé à ce que «personne ne soit laissé de côté», sans distinction liée au lieu de résidence, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'opinion, à l'âge, à un handicap, à la religion ou aux convictions, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au statut de migrant ou à d'autres facteurs.

L'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des valeurs de l'UE et est inscrite dans son cadre juridique et politique. Les femmes et les filles sont des acteurs clés du développement et du changement. L'égalité entre les femmes et les hommes est cruciale pour le développement durable.

Égalité entre les femmes et les hommes

L'UE et ses États membres ont favorisé le plein exercice et la pleine jouissance par toutes les femmes et les filles des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris en garantissant l'intégrité physique et psychologique des femmes et des filles, en œuvrant à l'éradication de la traite des êtres humains, en promouvant les droits sociaux et économiques des filles et des femmes et en renforçant leur voix et leur participation à la prise de décision. L'initiative Spotlight⁶, le partenariat mondial pluriannuel entre l'UE et les Nations unies, lancé en 2017 et axé sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en est un bon exemple. L'UE a octroyé 500 millions d'EUR à l'initiative pour une programmation globale par pays dans un nombre limité de pays, complétée par des programmes régionaux. L'UE et ses États membres ont également œuvré à l'émancipation des femmes pour améliorer la productivité des entreprises et catalyser la croissance économique, la cohésion sociale et la justice sociale. En 2017, ils ont engagé plus

³ https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf

⁴ <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

⁵ https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eugs_review_web_0.pdf

⁶ <https://www.un.org/fr/spotlight-initiative/>

de 25 milliards d'EUR pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes⁷.

Partie 3: progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme 2030

L'objectif principal de la politique de coopération au développement de l'UE et de ses États membres est l'éradication de la pauvreté. Pour mettre en œuvre les ODD, ils ont accéléré les efforts visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout en soutenant une croissance durable.

La réduction de l'extrême pauvreté est l'une des réussites mondiales de ces 30 dernières années. Toutefois, d'importants défis subsistent, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) et les pays touchés par des conflits, en particulier en Afrique subsaharienne. En outre, le défi de l'inégalité s'est accru dans de nombreux pays.

Section 3.1: résumé des progrès accomplis en ce qui concerne les 4 P (personnes, planète, prospérité et paix)

Personnes

L'UE et ses États membres ont intensifié leurs efforts en faveur du développement humain. Ils ont recherché:

- une couverture sanitaire universelle;
- un accès universel à une éducation et à une formation de qualité;
- une protection sociale adéquate et durable;
- un travail décent pour tous dans un environnement sain; et
- à mettre un terme à la faim et à la malnutrition.

Par exemple, ils sont venus en aide à plus de 100 millions de personnes dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ont également permis à plus de 100 millions de personnes d'avoir un meilleur accès à la santé et à l'éducation⁸. Ils ont soutenu un apprentissage inclusif tout au long de la vie et un enseignement de qualité équitable, y compris dans les situations de crise, et ont redoublé d'efforts pour faire en sorte que chacun ait les connaissances, les compétences, les capacités et les droits nécessaires pour vivre dans la dignité, s'engager dans la société et contribuer à sa communauté.

Le programme 2030 a mis l'accent sur les inégalités, y compris sur le principe de ne laisser personne de côté. Depuis 2015, l'UE et ses États membres ont remédié aux inégalités dans les pays partenaires, notamment en soutenant une croissance inclusive, en promouvant les systèmes de protection sociale et l'inclusion sociale, et en travaillant avec les pays partenaires sur des systèmes fiscaux progressifs.

L'UE et ses États membres ont également déployé des efforts intenses pour élaborer des politiques de migration efficaces avec les pays partenaires. Grâce à ces travaux, ils ont

- favorisé la stabilité dans les États fragiles;
- renforcé les capacités gouvernementales à fournir des services essentiels;

⁷ Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

⁸ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/annual-report-2018-hres-20190212_en.pdf

- promu des modèles de croissance durables sur le plan environnemental; et
- commencé à s'attaquer au coût élevé des transferts de fonds.

Ils ont promu la dignité, la résilience et les capacités des personnes déplacées de force ainsi que leur intégration dans la vie économique et sociale des communautés d'accueil.

Mobilité et migration

La migration est un défi mondial. Sa gestion efficace nécessite une responsabilité partagée à l'échelle mondiale et une coopération à long terme. L'UE et ses États membres ont apporté leur aide aux pays tiers d'origine, de transit et de destination, afin de soutenir des politiques globales bien gérées pour une migration sûre, ordonnée et régulière. L'UE a pleinement intégré la migration dans les relations avec ses partenaires extérieurs. Les programmes de développement ont contribué à traiter les causes profondes de la migration irrégulière, par exemple grâce au fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique⁹, et en soutenant la prévention des conflits, la bonne gouvernance et la création d'emplois.

Planète

Les effets du changement climatique menacent sérieusement les progrès accomplis en matière de développement, la stabilité et la prospérité ainsi que l'environnement dans le monde entier. Ils contribuent à la perte des moyens de subsistance, aux déplacements forcés et aux conflits. Il est essentiel d'accroître la résilience face au changement climatique pour assurer un monde plus pacifique et plus sûr. Les flux financiers et les investissements devraient être réorientés vers des technologies et des entreprises neutres sur le plan climatique.

Plus de 70 % des populations pauvres dans le monde vivent dans des régions rurales¹⁰ et dépendent directement de la biodiversité et des services écosystémiques pour leur subsistance. Toutefois, ces systèmes sont gravement menacés. Une meilleure gestion des ressources naturelles joue un rôle essentiel dans la lutte contre la perte de biodiversité et le changement climatique, tout en stimulant la compétitivité des entreprises et la création d'emplois durables. Depuis 2015, l'UE a mis en œuvre l'initiative «Biodiversity for Life¹¹» pour

- protéger les écosystèmes;
- lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages; et

⁹ https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/homepage_en

¹⁰ Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée: compléter le puzzle de la pauvreté. Banque mondiale, Washington, D.C. Banque mondiale.

¹¹ https://ec.europa.eu/europeaid/eu-biodiversity-life-b4life-flagship-initiative-brochure_en

- promouvoir une économie verte dans les pays en développement.

De nombreux États membres de l'UE ont intégré la protection de l'environnement, l'utilisation efficace des ressources et le changement climatique dans leurs stratégies de coopération au développement, par exemple dans des programmes visant à protéger les écosystèmes, à réduire la pollution, à créer des emplois verts et à promouvoir une consommation et une production durables ainsi qu'une urbanisation durable.

L'UE s'est employée à promouvoir une généralisation de ses propres pratiques en matière d'énergie durable, tout en tenant compte de la situation spécifique des pays en développement. En créant des synergies entre l'accord de Paris sur le climat et le programme 2030, elle a permis d'éviter les doubles emplois, de réduire les coûts administratifs et de promouvoir des approches «gagnant-gagnant».

L'UE et ses États membres ont soutenu les pays en développement et les pays émergents à passer à une économie circulaire ainsi qu'à préparer et à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris. L'UE a alloué 3,7 milliards d'EUR à l'énergie durable pour la période 2014-2020 et est en bonne voie pour réaliser

- un accès à l'énergie pour environ 40 millions de personnes;
- une capacité d'énergie renouvelable supplémentaire de 6,5 gigawatts; et
- une réduction annuelle des émissions de CO₂ d'environ 15 millions de tonnes au moyen de mesures d'efficacité énergétique¹².

Énergie durable et changement climatique

En 2017, l'UE et ses États membres ont versé plus de 23 milliards d'EUR¹³ pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts visant à lutter contre le changement climatique et à s'y adapter. Ce montant comprend 2,6 milliards d'EUR provenant de la Banque européenne d'investissement (BEI), la banque de l'UE, qui s'est engagée à consacrer 35 % de son activité en dehors de l'UE aux mesures en faveur du climat d'ici 2020. Les pays partenaires considèrent de plus en plus l'énergie durable comme une question transversale pour mettre en œuvre le programme 2030 et l'accord de Paris et comme un facteur de croissance économique et de développement durable. L'Alliance mondiale contre le changement climatique+ (AMCC+) est une initiative phare¹⁴ de l'UE qui aide les pays les plus vulnérables de la planète à lutter contre le changement climatique au moyen de plus de 70 projets.

Prosperité

¹² https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/staff-working-document-energy-20180222_en.pdf

¹³ Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

¹⁴ <http://www.gcca.eu/>

Depuis 2015, l'UE et ses États membres ont promu une croissance inclusive et durable et des emplois décents dans les pays en développement, ainsi que la protection sociale. Il s'agissait en priorité de soutenir les pays partenaires dans l'élaboration de cadres d'action en faveur d'un développement économique inclusif et durable. Les mesures prises comprennent:

- l'appui budgétaire permettant aux gouvernements de mobiliser les ressources nationales et de les utiliser efficacement;
- le financement mixte, les garanties budgétaires et d'autres instruments financiers innovants pour mobiliser des prêts publics et des investissements privés; et
- l'aide au commerce pour aider les pays en développement à tirer parti des avantages de l'expansion des échanges commerciaux avec l'UE.

Depuis 2016, la création d'emplois est devenue un objectif explicite de l'appui budgétaire. L'UE a intensifié l'utilisation des garanties pour réduire le risque d'investissement en faveur du développement durable et de la création d'emplois, en les associant à l'assistance technique et, le cas échéant, à un appui budgétaire.

Investissement et commerce

Le plan d'investissement extérieur de l'UE¹⁵ est un exemple d'instrument pluridimensionnel visant à promouvoir le développement durable en assurant la prospérité et en créant des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. En 2018, il a mobilisé 3,7 milliards d'EUR d'investissements, ce qui devrait permettre de mobiliser plus de 37,1 milliards d'EUR d'investissements publics et privés supplémentaires afin d'améliorer le développement économique et social en Afrique et dans le voisinage européen. La réalisation de l'objectif consistant à mobiliser 44 milliards d'EUR d'investissements d'ici 2020 est en bonne voie. Le PIE est mis en œuvre en accordant une attention particulière aux pays en situation de fragilité ou de conflit, aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés. La nouvelle stratégie de l'UE en matière d'aide au commerce¹⁶ adoptée en 2017 aide les pays partenaires, en particulier les PMA, à tirer davantage profit des accords commerciaux de l'UE et des régimes préférentiels unilatéraux.

Paix

De nombreuses régions du monde sont confrontées à des défis, qu'il s'agisse de conflits ouverts ou de violences sociales et de tensions, qui menacent les droits de l'homme et la démocratie. L'UE et ses États membres ont adopté une approche intégrée de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, qui englobe:

¹⁵ https://ec.europa.eu/commission/eu-external-investment-plan_fr

¹⁶ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/com_2017_667_f1_communication_from_commission_to_inst_en_v3_p1_954389.pdf

- l'alerte précoce et l'analyse;
- la réponse humanitaire guidée par les principes humanitaires¹⁷;
- la médiation et la résolution des conflits, en traitant les causes profondes des conflits et le rétablissement postconflit; et
- la promotion du rôle essentiel des femmes dans ces processus.

Depuis 2015, ils ont mis davantage l'accent sur les États fragiles et touchés par des conflits. Ils ont contribué au renforcement de la paix et de la sécurité internationales au moyen d'opérations et de formations, en mettant nettement l'accent sur la prévention et la médiation. Ils se sont également attaqués au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, qui comptent parmi les plus graves menaces émergentes pour la paix et la sécurité.

L'UE et ses États membres ont été parmi les plus fervents défenseurs de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Ils ont aidé les gouvernements à fournir des services essentiels et un accès à la justice, ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils se sont attaqués au rétrécissement de l'espace consacré au débat et à la participation civiques et politiques, en renforçant la société civile. Ils ont consacré près de 30 milliards d'EUR à l'aide au développement participatif et à la bonne gouvernance en 2017.

Démocratie, état de droit, droits de l'homme et bonne gouvernance

L'engagement de l'UE en faveur de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance transparaît dans son actuel plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie¹⁸. Le plan a renforcé la démocratie en mettant particulièrement l'accent sur la démocratie représentative et participative, le pluralisme politique, la transparence et la responsabilité. Il a soutenu les parlements, les partis politiques et la société civile et s'est concentré sur la lutte contre les tendances négatives telles que les campagnes de désinformation, les utilisations abusives des mégadonnées et la baisse de la confiance dans les institutions démocratiques.

Section 3.2: mieux progresser grâce à des approches intégrées

Œuvrer ensemble à la réalisation de plusieurs ODD

Depuis 2015, l'UE et ses États membres ont adopté une approche de plus en plus interdépendante de la coopération au développement. Les programmes visant à assurer la

¹⁷ Humanité, neutralité, impartialité, indépendance.

¹⁸https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eu_action_plan_on_human_rights_and_democracy_en_2.pdf

sécurité des personnes dans des secteurs tels que l'agriculture ont contribué au moyen de toute une série d'ODD à:

- améliorer la productivité;
- créer des emplois;
- promouvoir une utilisation plus efficace de l'eau et de l'énergie; et
- préserver la biodiversité, contribuant ainsi au moyen de toute une série d'ODD.

Dans le cadre du partenariat Afrique-UE¹⁹, un dialogue ministériel est engagé afin de définir des approches communes en matière d'agriculture, par exemple pour soutenir la durabilité et la jeunesse.

Un plus grand nombre de ces approches coordonnées et de meilleurs rapports sur les avantages communs sont nécessaires.

Jeunesse

Afin de soutenir les jeunes en tant qu'agents du changement, l'UE et ses États membres ont soutenu la participation active des jeunes aux processus de paix, contribué à la création de possibilités d'emploi, y compris pour les jeunes femmes, soutenu des politiques efficaces en matière d'éducation et de formation professionnelle, amélioré l'accès des jeunes aux technologies et services numériques et renforcé les droits des jeunes ainsi que leur participation aux affaires publiques. L'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables²⁰, lancée en septembre 2018, vise à créer des possibilités d'emploi durables en Afrique, en s'attachant en particulier à doter les femmes et les jeunes des compétences nécessaires pour répondre à la demande du marché du travail.

Développement en collaboration avec d'autres politiques

L'UE et ses États membres ont veillé à ce que la politique de développement s'accompagne d'autres politiques telles que la paix et la stabilité, le commerce et l'investissement, l'énergie, l'agriculture, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la migration, ces politiques ayant une incidence collective majeure sur le développement durable dans les pays partenaires.

L'UE et ses États membres ont apporté un soutien technique, financier et politique pour traiter les causes profondes de l'insécurité et des conflits et promouvoir la stabilité. Un bon exemple est l'approche intégrée des conflits et des crises, définie dans la stratégie globale, qui établit des synergies entre les actions humanitaires, de développement durable et de consolidation de la paix, de manière à

- prévenir et transformer les conflits violents;
- accroître la résilience des populations touchées;

¹⁹ <https://africa-eu-partnership.org/fr/propos/le-partenariat-et-la-strategie-commune-afrique-ue>

²⁰ [https://www.africa-eu-](https://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/en_communication_on_a_new_alliance.pdf)

[partnership.org/sites/default/files/documents/en_communication_on_a_new_alliance.pdf](https://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/en_communication_on_a_new_alliance.pdf)

- atténuer les risques de crises futures; et
- ouvrir la voie au développement durable.

Le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique est un autre exemple d'approche globale visant à soutenir les pays partenaires en Afrique, de manière à favoriser la stabilité à long terme et à s'attaquer aux causes de la déstabilisation, des déplacements forcés et de la migration irrégulière, en travaillant sur les liens entre le développement, la prévention des conflits et les mesures de réaction aux crises à court terme.

L'UE a constamment encouragé les échanges commerciaux avec les pays en développement, à travers des accords commerciaux, y compris des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que des régimes de préférences commerciales unilatérales pour les pays en développement vulnérables, y compris les PMA. L'UE est le marché le plus ouvert pour les pays en développement et le marché d'exportation le plus important pour les PMA. En 2017, elle a importé pour 68 milliards d'EUR de biens en provenance des bénéficiaires des trois régimes du schéma de préférences généralisées²¹. L'UE met davantage l'accent sur l'intégration de la dimension durable dans les politiques commerciales.

Cohérence des politiques au service du développement

La cohérence des politiques au service du développement²² (CPD) vise à renforcer les effets positifs et à minimiser les effets négatifs des politiques de l'UE sur les pays en développement, à promouvoir les synergies entre les politiques de l'UE et à accroître ainsi l'efficacité du développement. Il s'agit d'un élément essentiel des efforts déployés par l'UE pour renforcer la cohérence entre les politiques internes et externes en faveur des ODD. La CPD apporte une contribution majeure à l'engagement plus large en faveur de la cohérence des politiques pour le développement durable.

La Commission a intégré la CPD dans l'ensemble de ses travaux sur la mise en œuvre du programme 2030. Dans le domaine de la gouvernance des océans, par exemple, le règlement de l'UE sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée²³, et la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire²⁴ constituent des mesures importantes qui bénéficient aux pays en développement. Dans le domaine de la migration, la Commission a adopté un certain nombre de mesures visant à répondre aux défis des pays en développement. En 2017, l'UE a adopté de nouvelles actions prioritaires clés²⁵ dans la lutte contre la traite des êtres humains dans l'UE.

Partie 4: partenariats

L'UE et ses États membres se sont engagés à:

²¹ http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/development/generalised-scheme-of-preferences/index_en.htm

²² https://ec.europa.eu/europeaid/policies/coherence-des-politiques-au-service-du-developpement_fr

²³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02009R1010-20130917&from=FR>

²⁴ <http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/plastics-strategy-brochure.pdf>

²⁵ COM (2017) 728 final, https://ec.europa.eu/anti-trafficking/eu-policy/commission-sets-out-priorities-step-eu-action_en.

- collaborer plus étroitement à l'appui des ODD;
- adapter plus étroitement les partenariats aux besoins et aux circonstances des pays en développement; et
- développer des partenariats plus solides avec d'autres acteurs du développement.

Ensemble, ils restent le premier pourvoyeur mondial d'aide publique au développement (APD), allouant 74,4 milliards d'EUR en 2018. Ils ont œuvré à la promotion d'une combinaison cohérente:

- de politiques et d'institutions efficaces dans les pays partenaires;
- de la mobilisation des ressources nationales axée sur les domaines où les besoins sont les plus grands;
- d'investissements privés; et
- de l'APD ciblée, adaptée aux circonstances nationales et complétant d'autres ressources.

Section 4.1: mieux travailler ensemble

L'UE et ses États membres ont travaillé de manière plus cohérente et coordonnée dans leur coopération au développement et ont ainsi accru leur efficacité, leur impact et leur responsabilité.

Sur la base du solide cadre d'objectifs et d'actions communs prévu par le programme 2030, l'UE et les États membres ont encouragé l'intensification de la collaboration qui a réduit la charge pesant sur les gouvernements partenaires et permis de mettre davantage l'accent sur leurs priorités essentielles. L'UE et ses États membres ont partagé plus efficacement l'analyse, l'expertise et les ressources.

L'UE et ses États membres ont de plus en plus encadré leur collaboration autour des ODD. En février 2019, la programmation conjointe²⁶ a été adoptée pour 23 pays partenaires et est en cours d'élaboration dans 36 autres. Les cadres de résultats communs sont également conçus pour mieux mesurer l'impact collectif de l'UE et des États membres dans leur appui à la mise en œuvre des ODD.

L'UE, la BEI et les États membres ont également été plus cohérents dans la diplomatie économique. En 2018, plus de 100 plans d'action nationaux ont été adoptés pour améliorer la cohérence des politiques et promouvoir le commerce international ainsi que le système commercial universel, fondé sur des règles et équitable, qui est ouvert et bénéfique à tous.

L'UE et ses États membres sont pleinement résolus à respecter les principes d'efficacité du développement et ont œuvré de manière cohérente à leur promotion. Dans les rapports de suivi sur le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement²⁷, ils présentent d'excellents résultats en ce qui concerne l'alignement de leur coopération sur les priorités des pays en développement. En matière de transparence,

²⁶ https://ec.europa.eu/europeaid/policies/eu-approach-aid-effectiveness/joint-programming_en

²⁷ <http://effectivecooperation.org/monitoring-country-progress/country-and-territory-monitoring-profiles/>

l'UE publie des données mensuelles dans le cadre de l'initiative internationale pour la transparence de l'aide²⁸.

Exemples de programmation conjointe

L'UE et ses États membres travaillent au Mali sur une nouvelle programmation conjointe pour la période postérieure à 2020. Dans un pays confronté à de tels défis dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la sécurité, une réponse européenne commune, associant tous les États membres de l'UE qui y travaillent, est essentielle. Au Cambodge, un rapport de suivi²⁹ de la «stratégie européenne de coopération au développement du Cambodge pour la période 2014-2018» a servi de base à un dialogue stratégique conjoint avec le gouvernement et d'autres acteurs, dont le Parlement cambodgien et la société civile.

Section 4.2: mieux collaborer avec les partenaires

Des partenariats plus solides, adaptés à la situation des pays en développement

Depuis 2015, l'UE et ses États membres ont renforcé leur soutien aux pays partenaires en développement pour qu'ils tiennent compte des ODD dans leur planification, leur budgétisation et leur mise en œuvre nationales. Cela a été fait d'une manière de plus en plus diversifiée et adaptée, en ciblant les pays où les besoins sont les plus importants, en particulier les pays les moins avancés, en situation de fragilité et de conflit, où le potentiel de financement est le plus faible.

Dans les PMA, l'APD de l'UE et de ses États membres a constitué une part importante des ressources des gouvernements nationaux disponibles pour fournir des services de base. La part du revenu national brut fournie sous forme d'APD aux PMA par l'UE et ses États membres en 2017 est passée de 0,11 % à 0,12 %, bien qu'elle reste inférieure à l'objectif collectif de l'UE à court terme de 0,15 % - 0,20 % et de 0,20 % d'ici à 2030. Les pays fragiles et touchés par des conflits présentent des défis particuliers pour la coopération au développement. 21 milliards d'EUR, soit 27,7 % du budget de l'UE consacré à la coopération au développement, ont été engagés en faveur des États fragiles en 2017.

La politique européenne de voisinage³⁰ (PEV) révisée contribue à la stabilisation du voisinage immédiat de l'UE en tant qu'objectif général. Elle garantit une approche différenciée des partenaires, en fonction de leur situation particulière et des intérêts de l'UE. Cette politique fournit un cadre solide pour soutenir les réformes en ce qui concerne

- la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme;
- le développement économique et social inclusif, la création d'emplois et de perspectives pour les jeunes et la collaboration avec les partenaires dans les domaines de la sécurité énergétique et de la lutte contre le changement climatique;
- la sécurité, la lutte contre le terrorisme, les stratégies de lutte contre la radicalisation et la prévention des conflits; et

²⁸ <https://iatistandard.org/fr/>

²⁹ https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/joint_strategy_first_monitoring_report_en.pdf

³⁰ https://eeas.europa.eu/diplomatic-network/european-neighbourhood-policy-enp_en

- la migration et mobilité, en traitant les causes profondes de la migration irrégulière tout en favorisant la mobilité légale et sûre.

Les priorités de la PEV apportent une contribution majeure à la promotion de la durabilité dans ces pays et à leur capacité à atteindre les ODD.

Les pays en développement plus avancés sont importants pour la mise en œuvre du programme 2030 et, en tant que grandes économies, ont une influence croissante sur les défis mondiaux, tels que le changement climatique. L'UE et ses États membres ont établi de nouvelles relations innovantes avec ces pays en ce qui concerne la mise en œuvre du programme 2030.

Engagement novateur avec les pays en développement plus avancés

L'UE et ses États membres ont renforcé les partenariats pour la réalisation des ODD avec un éventail de pays en développement plus avancés, notamment en Asie et en Amérique latine. Ces relations vont au-delà de l'utilisation traditionnelle de l'APD et incluent une série d'interventions ciblées, y compris des instruments financiers innovants tels que l'association des subventions et des prêts, les garanties budgétaires, les obligations vertes, le capital-risque ainsi que l'échange d'expériences et la coopération triangulaire (lorsque les pays développés et en développement peuvent mettre en commun leurs ressources pour fournir une aide à un pays tiers en développement). Tout en canalisant de plus petits volumes de ressources financières, cette approche approfondit les relations en se concentrant sur les intérêts communs dans le programme 2030.

Instruments innovants et finance durable

Les financements innovants peuvent contribuer à la mise en œuvre des ODD lorsque d'autres types de financement ne fournissent pas des fonds suffisants. L'UE et ses États membres ont développé des approches innovantes pour accroître les flux financiers vers les pays en développement et utiliser plus efficacement les ressources disponibles. Les mécanismes de financement innovants, tels que les obligations vertes, les échanges de créances et les taxes sur les transactions financières, ont généré plus de 2,4 milliards d'EUR d'investissements en 2017³¹. Le plan d'action 2018 de l'UE sur le financement de la croissance durable³² commence

- à contribuer à orienter les flux de capitaux vers des investissements durables;
- à mieux gérer les risques financiers liés à la dégradation de l'environnement et à d'autres problèmes; et
- à encourager la transparence et une perspective plus durable à long terme sur les marchés financiers et dans les entreprises au niveau mondial.

Mieux collaborer avec d'autres partenaires

³¹ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/report-investing-sustainable-dev-20180423_en.pdf

³² COM(2018) 097 final.

L'UE et ses États membres ont également renforcé leurs partenariats avec les gouvernements locaux, la société civile, les citoyens, le secteur privé, les fondations privées, les établissements universitaires et de recherche ainsi que les organisations multilatérales.

Société civile

L'UE et ses États membres ont encouragé la participation des organisations de la société civile (OSC) au développement et encouragé tous les groupes sociaux à s'engager activement. Ces objectifs ont été promus par l'intermédiaire du programme thématique de l'UE intitulé «Organisations de la société civile et autorités locales³³» et de 25 conventions-cadres de partenariat visant à soutenir les OSC en tant que fournisseurs de services clés et acteurs clés de la bonne gouvernance.

Autorités locales

La réalisation des ODD dépend dans une large mesure de la participation active des autorités régionales et locales, en particulier grâce à des approches spécifiques visant à traduire les ODD dans leur propre contexte. L'UE et ses États membres ont soutenu les réformes en matière de transparence, de responsabilité et de décentralisation, afin d'habiliter les autorités régionales et locales à améliorer la gouvernance et l'impact sur le développement. Ils ont renforcé leur coopération avec les autorités locales et d'autres autorités infranationales, notamment par l'intermédiaire de la coopération décentralisée.

Organisations multilatérales

L'UE et ses États membres se sont employés à accroître l'efficacité des organisations multilatérales, y compris du système des Nations unies. Ces organisations ont été encouragées à aligner leur planification stratégique et leurs activités opérationnelles sur le programme 2030, afin de soutenir les stratégies nationales des pays en développement. En 2018, l'UE et les Nations unies ont renouvelé leur partenariat en matière de développement, pour mettre en œuvre les ODD au niveau national.

Écouter les autres parties prenantes

De nombreuses parties prenantes (y compris les OSC, les syndicats, les associations d'entreprises, les autorités locales et les organisations internationales) ont été consultées au cours de l'élaboration du présent rapport et de nombreux points de vue ont été intégrés. Les questions soulevées sur lesquelles une attention soutenue s'impose sont les suivantes:

- sensibilisation aux ODD;
- meilleure consultation des parties prenantes lors de l'élaboration des politiques et des projets;
- nécessité d'un cadre solide de suivi et de responsabilisation;
- nécessité de se concentrer davantage sur les limites planétaires et sur l'action pour le climat;
- mettre davantage l'accent sur la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance;

³³ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/cso-la-mip-2014-2020_en.pdf

- se concentrer davantage sur l'évaluation de l'impact des politiques de l'UE sur les pays en développement;
- intégrer les inégalités, ne laisser personne de côté, les droits des personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes;
- maintenir l'accent sur la pauvreté, tout en reconnaissant l'importance d'autres objectifs tels que la sécurité;
- renforcer les partenariats public-privé et créer un environnement favorable aux entreprises;
- veiller à ce que les entreprises respectent les normes (droits de l'homme, environnement, etc.); et
- soutenir le rôle des autorités locales dans la réalisation des ODD, y compris lorsqu'ils travaillent avec le secteur privé.

Section 4.3: exploiter au mieux toutes les ressources

L'UE et ses États membres mettent activement en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba, qui vise à promouvoir la mobilisation et l'utilisation optimale de tous les moyens de mise en œuvre, financiers et non financiers, ainsi que de toutes les formes de partenariat pour atteindre les ODD.

Mobilisation des ressources nationales

L'approche de l'UE «Percevoir plus, mieux dépenser³⁴» a soutenu les pays en développement en ce qui concerne i) l'amélioration de la mobilisation des recettes nationales, ii) des dépenses publiques plus efficaces et iii) la gestion de la dette. Les programmes d'appui budgétaire dans 88 pays ont également apporté des contributions importantes à la promotion de la gouvernance, de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources nationales³⁵. L'UE soutient les pays en développement dans la mise en place de cadres réglementaires financiers plus propices à des investissements et à des financements durables.

L'APD continue à jouer un rôle important dans de nombreux pays en développement. Depuis 2015, l'UE et ses États membres l'ont de plus en plus utilisée pour générer des financements supplémentaires en faveur du développement durable, par exemple en appuyant une perception plus efficace des recettes pour les gouvernements partenaires ou en mobilisant des investissements privés pour stimuler l'emploi et la croissance.

Selon les estimations, les flux financiers illicites coûtent près de 1 000 milliards d'EUR par an aux pays en développement. Dans de nombreux pays en développement, les coûts du service de la dette sont de plus en plus difficiles à gérer. L'UE et les États membres ont joué

³⁴ <https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/swd-collect-more-spend-better.pdf>

³⁵ <https://myintracomm.ec.europa.eu/dg/devco/eu-development-policy/budget-support-public-finance-domestic-revenue/Documents/budget-support/Budget%20Support%20-%20Trends%20%20Results%202018%20FINAL.pdf>

un rôle actif dans la lutte contre l'évasion fiscale et les problèmes d'endettement, tels que les créanciers minoritaires non coopératifs.

Mobilisation de l'investissement privé

Compte tenu de l'importance du secteur privé en tant que facteur de croissance et de création d'emplois, l'UE et les États membres ont pris des mesures radicales pour promouvoir le développement du secteur privé. Parmi les importantes initiatives récentes de l'UE figurent le plan d'investissement extérieur, l'alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables et le processus «Sustainable Business for Africa³⁶». Les programmes bilatéraux des États membres de l'UE prévoient l'octroi de crédits, de garanties et d'un soutien technique aux micro-, petites et moyennes entreprises dans les pays partenaires. L'UE et ses États membres recourent de plus en plus souvent à des financements mixtes, dans le cadre desquels les subventions publiques mobilisent les investissements publics et privés en faveur du développement durable, en tant que mécanisme clé du développement.

Sciences, technologies et innovation

Les sciences, les technologies et l'innovation sont essentielles pour réaliser les ODD. Par exemple, le partenariat UE-Afrique de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable³⁷, d'un montant de 70 millions d'EUR, a été mis en place en 2016 pour étudier quatre domaines:

- l'intensification durable;
- l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la nutrition;
- les marchés et les échanges agricoles; et
- les questions transversales telles que les infrastructures de recherche, le renforcement des capacités et l'observation de la Terre.

Partie 5: suivi et rapports

Systèmes d'établissement de rapports de l'UE et des États membres

L'UE et ses États membres ont amélioré leurs systèmes d'établissement de rapports sur leur coopération au développement afin de montrer plus clairement leur contribution à la réalisation des ODD. Ils se sont également employés à améliorer les systèmes d'établissement de rapports sur ces contributions au niveau mondial. L'UE a révisé son cadre de résultats afin de prendre davantage en considération les ODD, le basant dans la mesure du possible sur les indicateurs des ODD des Nations unies. Les principaux défis à relever par l'UE et ses États membres sont les suivants:

- étendre l'utilisation des systèmes de résultats;
- les aligner sur les ODD; et

³⁶ https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/sustainable-business-for-africa_fr.pdf

³⁷ https://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/policy/eu-africa_research_innovation_cooperation_on_fnssa_fr.pdf

- œuvrer progressivement à la mise en place d'un cadre commun de résultats pour l'UE et ses États membres.

Soutien à la collecte et à l'utilisation de données dans les pays en développement

L'UE et ses États membres ont renforcé la capacité statistique des pays en développement à produire et à analyser des données, afin d'éclairer les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Leurs engagements représentent près de 50 % de l'aide de tous les donateurs dans ce domaine³⁸. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, notamment le renforcement des capacités de collecte de données ventilées afin qu'aucun segment de la société ne soit exclu des progrès vers l'éradication de la pauvreté et le développement durable.

Partie 6: conclusions

Depuis 2015, l'UE et ses États membres ont travaillé en collaboration sur l'ensemble des ODD et des moyens de mise en œuvre, ainsi qu'en partenariat avec tous les pays partenaires en développement et d'autres acteurs du développement. Ils tirent les leçons du passé, s'adaptent aux nouvelles circonstances et innovent dans leur coopération internationale. Le rapport et le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne montrent:

- qu'ils ont mieux collaboré à l'appui des ODD, notamment en renforçant la programmation conjointe, la mise en œuvre conjointe et les cadres de résultats communs;
- qu'ils ont tenu compte des corrélations entre les ODD pour une politique et une mise en œuvre plus intégrées et plus cohérentes;
- qu'ils ont placé le développement social et humain au centre, en intégrant le travail décent et la protection sociale dans leurs programmes;
- qu'ils ont intégré l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs programmes de réduction de la pauvreté et de promotion du développement durable;
- qu'ils ont intégré l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la protection de l'environnement et la gestion ainsi que l'utilisation durables des ressources naturelles dans leurs programmes;
- qu'ils ont ciblé des programmes pour atteindre les pays en situation d'extrême pauvreté et ceux qui sont les plus en retard;
- qu'ils se sont attaqués aux inégalités en tant que préoccupation universelle émergente;
- qu'ils ont promu la paix et la stabilité, le soutien au respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit;
- qu'ils ont travaillé pour progresser dans la réalisation de leurs engagements collectifs en matière d'APD, y compris pour les PMA;
- qu'ils ont adapté leur coopération au développement à la situation des pays en développement;
- qu'ils ont renforcé leur coopération avec les organisations multilatérales, la société civile et le secteur privé; et

³⁸ Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

- qu'ils ont réduit au minimum les retombées négatives de leurs politiques sur les pays en développement et favorisé les synergies entre les différentes politiques et actions.

Toutefois, les progrès doivent être accélérés. La faim, la pauvreté et les inégalités augmentent dans de nombreux pays. Les vulnérabilités dues à la hausse de la dette extérieure mettent en péril la stabilité macroéconomique. Les dommages causés au climat et à l'environnement continuent d'augmenter, l'épuisement des ressources naturelles et les effets du changement climatique de plus en plus importants menaçant la stabilité et les moyens de subsistance. Alors que l'UE continue de jouer un rôle moteur au niveau mondial, la réalisation des engagements collectifs de l'UE en matière d'APD reste un défi.

Ce rapport souligne la nécessité pour l'UE et ses États membres de continuer à travailler dans un certain nombre de domaines clés:

- La coopération au développement doit être davantage alignée sur les ODD, de sorte que les programmes contribuent plus activement et explicitement à la mise en œuvre des ODD.
- Les systèmes d'établissement de rapports et de résultats devraient démontrer plus clairement l'impact du soutien de l'UE et de ses États membres dans la mise en œuvre des ODD, y compris lorsque les actions visent des objectifs multiples.
- L'UE et ses États membres doivent redoubler d'efforts pour améliorer leur collaboration dans la réalisation des ODD, par exemple au moyen de programmes conjoints et de cadres de résultats communs.
- Des approches plus intégrées sont nécessaires pour garantir que des ressources limitées permettent d'atteindre plusieurs ODD, par exemple en intégrant davantage l'environnement et le climat ou en intégrant les dimensions du travail et de l'environnement dans les politiques commerciales.
- L'engagement avec les pays partenaires devrait être global, en instaurant des dialogues stratégiques basés sur les ODD comme point de départ clé, s'appuyant sur les plans de développement nationaux et sur les examens nationaux volontaires, tout en respectant les spécificités de la PEV.
- Le soutien aux pays en développement dans la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées devrait être renforcé.

L'UE et ses États membres s'emploieront à maintenir les progrès accomplis depuis 2015 et à examiner les domaines dans lesquels une action accélérée est nécessaire. Les actions aux niveaux mondial et régional demeurent essentielles pour contribuer à relever les défis mondiaux parallèlement aux efforts nationaux. Une grande partie du travail préparatoire est déjà en cours. L'UE et ses États membres encadreront de plus en plus leurs partenariats avec les pays en développement sous l'angle des ODD. Pour le prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027, la Commission européenne a proposé de nouveaux instruments de financement pour la coopération internationale et le développement, qui donneraient à l'UE davantage de ressources et de flexibilité pour adapter sa coopération aux besoins des pays partenaires en développement. Nos partenariats essentiels avec les Nations unies et d'autres organisations multilatérales sont renforcés.

Ce premier rapport de synthèse conjoint se veut non seulement un document d'information, mais aussi un élément d'une réaffirmation plus large de l'engagement de l'UE et de ses États

membres en faveur de la mise en œuvre du programme 2030, en partenariat avec les pays en développement et d'autres partenaires. Les actions résumées dans le présent rapport confirment leur détermination à travailler ensemble pour un monde prospère, durable et pacifique.